

APPUI TECHNIQUE POUR LA CONCEPTION ET LA FORMULATION D'UN PROGRAMME DE TRANSFERTS SOCIAUX MONETAIRES POUR LES MENAGES PAUVRES ET VULNERABLES AU SENEGAL

TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE

La crise économique et financière, la crise alimentaire et énergétique, ainsi que les défis et les risques posés par les cataclysmes naturels et le changement climatique ont souligné la nécessité de filets de protection sociale efficaces au Sénégal, car des avancées durables dans le sens de la réduction de la pauvreté ne pourront être enregistrée que si un minimum de mesure de protection sociale sont mises en place dans le pays.

Au Sénégal, la protection sociale est déjà encadrée par une stratégie nationale de Protection Sociale (SNPS) qui préconise l'extension de protection sociale ainsi que la mise en place des mécanismes de transfert sociaux monétaire aux groupes vulnérables dans le but de réduire la pauvreté ainsi que la promotion des investissements en capital humain chez les pauvres et vulnérables. Cela constitue un acquis vers la mise en place de système national de transferts sociaux. Cependant, il n'y a aucun système de transferts sociaux monétaires en place à l'échelle nationale qui protège les plus vulnérables et les plus pauvres pour mitiger et faire face à des risques voire sortir de l'engrenage de la pauvreté en leur permettant d'accéder aux services sociaux de base, de protéger leurs biens, de renforcer le capital humain et de mener une existence plus productive. En effet, plus de 80 % de la population ne restent couvertes par aucune forme de protection sociale qui leur permet de mieux gérer les risques de vie.

Dans la poursuite des objectifs visés par la SNPS, le Gouvernement du Sénégal est engagé dans le développement de l'Initiative Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables (INPS) « Suquali Jaboot » et souhaite mettre en œuvre progressivement un paquet minimum de protection sociale ciblé aux groupes vulnérables. Ce paquet contient initialement des transferts monétaires directs et un soutien facilitant l'accès aux services sociaux de base pour ces populations.

Il existe des projets pilot de transferts monétaires mis en œuvre au Sénégal, entre autre ; le Projet NETS lancé en 2009 par la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) dans la région de Kolda en réponse aux prix alimentaires élevés et à la malnutrition, ainsi que le Programme pilot de Cash Voucher lancé par le Programme Alimentaire Mondiale ciblant les ménages urbains vivant dans l'insécurité alimentaire. Or, ces deux projets pilotes sont plutôt des mécanismes d'urgence répondant à la vulnérabilité transitoire. L'INPS, faisant partie des comités de pilotage de ces projets pilot, vise à établir des mécanismes de long-terme répondant à la pauvreté et à la vulnérabilité en capitalisant les expériences nationales en matière de transferts sociaux monétaires, afin de tisser le filet social de sécurité plus efficace.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'INPS, le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance a sollicité un appui financier et technique de l'UNICEF pour expérimenter les mécanismes de protection sociale à travers un programme de Transfert Sociaux Monétaires.

II. BUT ET OBJECTIFS DE L'APPUI

Le but de l'appui est de permettre au Ministère de la Famille la conception et la formulation, sous tous les aspects, d'un programme de transfert monétaire ciblé sur les ménages les plus vulnérables et les plus pauvres. Le programme de transferts sociaux monétaires ciblés sur les groupes vulnérables devrait à terme permettre une mise à échelle des mécanismes de protection sociale au Sénégal.

Pour la réalisation de cet appui, l'UNICEF procédera au recrutement d'un consultant ayant le profil et remplissant les critères présentés ci-dessous (*voir section V*).

Les objectifs spécifiques de l'appui technique sont les suivants:

1. Appuyer le Ministère pour la définition des aspects opérationnels requis pour la future mise en œuvre du programme de transferts sociaux monétaires pour les ménages pauvres ;
2. Appuyer le Ministère pour la conception détaillée des aspects opérationnels : élaboration d'un manuel complet des opérations ;
3. Appuyer le Ministère pour la mise en place d'une stratégie de communication publique ;

III. RESULTATS & PRODUITS ATTENDUS

Au cours de l'étape de conception :

- Elaboration d'une proposition préliminaire définissant tous les aspects opérationnels requis à la mise en œuvre du programme
- Elaboration d'un document de projet, puis du manuel complet des opérations avec les annexes techniques détaillées.
- Conception d'un Plan d'exécution
- Elaboration d'un budget du programme
- Elaboration d'une stratégie de communication publique

Au terme de la mission : Un rapport final rendant compte des résultats obtenus, des leçons apprises et recommandations

IV. TACHES DES CONSULTANTS

Le consultant aura comme tâches, entre autres, de :

1. Assurer l'ensemble d'appui technique et de formation pour la conception du programme
2. Elaborer une proposition préliminaire du programme (document de projet) en définissant entre autres avec les équipes de l'INPS :
 - i) les objectifs du programme pilote des transferts monétaire
 - ii) l'éligibilité des bénéficiaires et le processus de ciblage des groupes bénéficiaires,
 - iii) le niveau d'allocation,
 - iv) les éventuelles conditionnalités,
 - v) le système de paiement et fréquence des paiements,
 - vi) une proposition de stratégie de sortie,
 - vii) le suivi et évaluation réguliers des opérations et des paiements,

- viii) structure organisationnelle
- viv) budget

3. Soumettre le draft de proposition aux responsables et faciliter des discussions pour son approbation
4. Développer le Manuel des Opérations avec les annexes techniques détaillées : le Manuel des opérations devrait comprendre la conception détaillée, entre autres de : système de ciblage, processus d'inscription des bénéficiaires, processus de paiement, suivi et évaluation, structure organisationnelle ;
5. Proposer une stratégie de sortie
6. Conduire la conception et la production des outils nécessaires pour la mise en œuvre du programme (y compris pour la stratégie de communication publique) avec les différentes parties prenantes
7. Elaborer des recommandations pour permettre la mise en œuvre du projet développé ;

IV. PROFIL DU CONSULTANT

1. Diplôme universitaire (niveau Master) en sciences sociales, économie, business administration ou tout autre domaine équivalent ;
2. Expérience internationale avérée dans la conception et la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires;
3. Solide connaissance du Sénégal;
4. Bonne capacité de travail en équipe et de coordination des travaux ;
5. Bonne capacité de rédaction de rapport et de conception des outils ;
6. Bonne capacité dans la formation ;
7. Parfaite maîtrise du français et de l'outil informatique.

IV. DUREE DU TRAVAIL

La durée de la consultation sera de 45 jours ouvrables (25 jours sur place dans les locaux de l'INPS, 20 jours pour la rédaction).

V. SOURCE DE FINANCEMENT

PBA : GC 2006540

TDR préparés par : Noriko SAKAMOTO (Programme Officer) (30 juin 2010)

TDR approuvés par : Rémy PIGOIS (Chef des Politiques Sociales)